TRIP 2007

FTTH

Ville de Montpellier

DE 1997 à 2007

1997 : Avec la dérégulation des télécommunications
les opérateurs alternatifs viennent raccorder les POP de France Télécom

2002 : Avec le dégroupage ADSL
les opérateurs alternatifs viennent raccorder les NRA de France Télécom

2007 : Avec l'arrivée de réseaux tout optique FFTx
les opérateurs alternatifs viennent créer et raccorder les NRO

TOPOLOGIE FTTH Montpellier

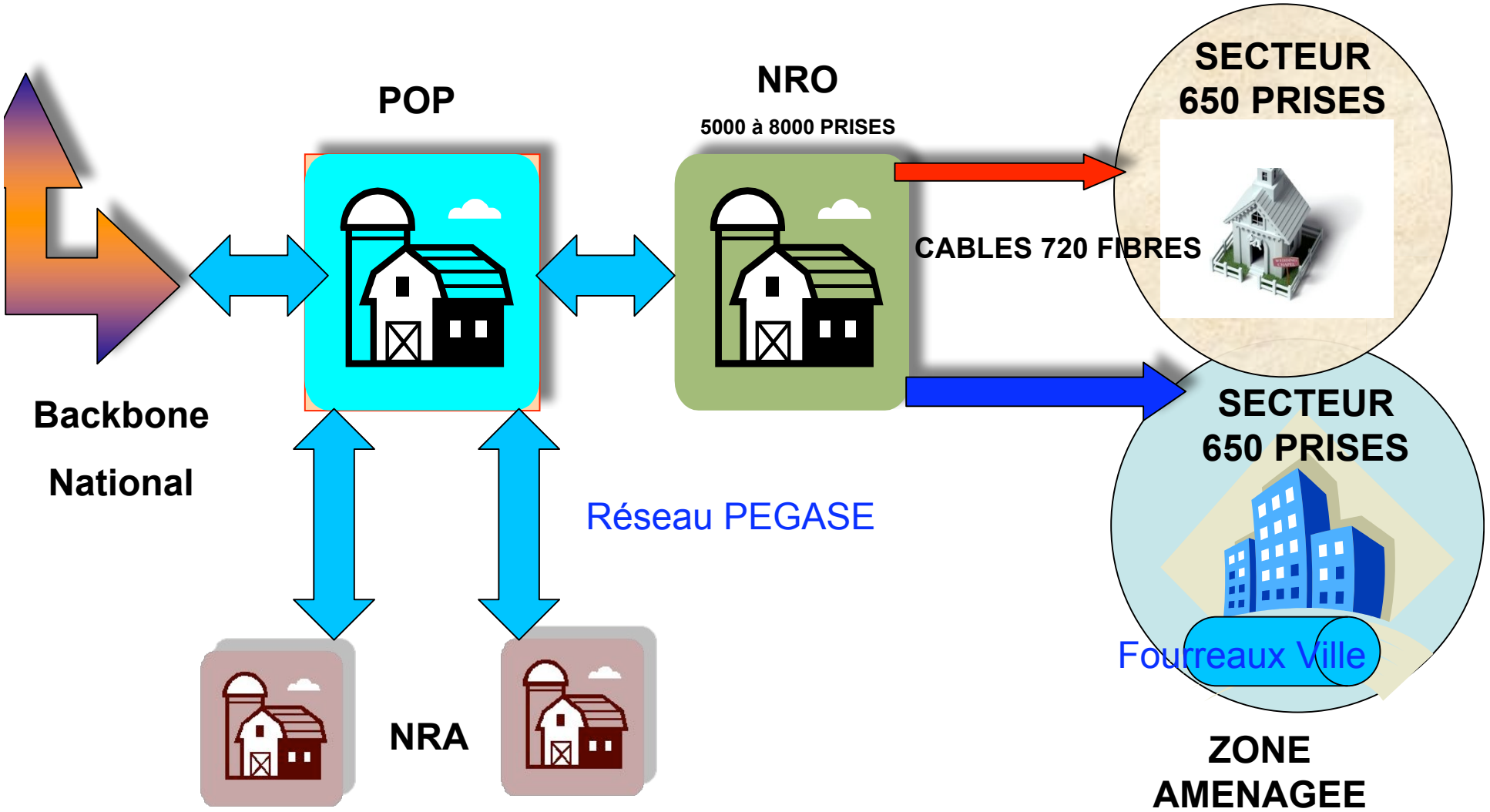

Eric Alabert

DISPOSITIONS DU DEPLOIEMENT DU FTTH/FTTB SUR MONTPELLIER

- **ACCORD CADRE**
- **CONVENTION GENERALE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE LA VILLE DANS LES ZA**
- **CONVENTIONS PARTICULIERES**

L'ACCORD CADRE EN QUELQUES MOTS

- L'accord cadre définit les conditions d'utilisation des installations déployées par la ville de Montpellier pour la mise en œuvre des réseaux FTTH/FTTB afin d'obtenir un aménagement du territoire rapide et continu.

- Un logement desservi en zone d'aménagement (ZA) donne lieu à un minimum 2,5 logements hors zone.

- L'Opérateur s'engage à assurer une ouverture de ses infrastructures à d'autres opérateurs, du NRO jusqu'à l'abonné.

- L'Opérateur propose à la ville de Montpellier un plan de déploiement sur son territoire.

MERCI DE VOTRE ATTENTION